

Golf de Hippodrome les 9 et 10 juillet 2022

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Conditions de participation

La coupe des Pyrénées est ouverte à tous les joueurs licenciés des clubs du 65 et aux joueurs extérieurs licenciés répondant au statut du joueur amateur. **Epreuve non-fumeur**

Catégories d'appartenance, repères et formes de jeu :

Catégorie	Index	Classement	Repère	Formule de jeu
1 ^{ère} série messieurs	≤11.4	Brut et Net	Blancs	Stroke Play
1 ^{ère} série dames	≤15.4	Brut et Net	Bleus	Stroke Play
2 ^{ème} série messieurs	11.5 – 29.9	Brut et Net	Jaunes	Stableford
2 ^{ème} série dames	15.5 – 29.9	Brut et Net	Rouges	Stableford
3 ^{ème} série mixte	30 - 54	Brut et Net	Jaunes / Rouges	Stableford

Note : L'index pris en compte pour chaque tour de la compétition sera celui figurant dans Fléole le **13 mai 2022**, veille du premier tour de la compétition.

La série d'appartenance des joueurs sera déterminée sur la base des index à cette date.

Epreuve sur 18 trous le samedi 9 juillet ou le dimanche 10 juillet au choix du joueur dans la limite du nombre maximum fixé à 144 joueurs pour cette période.

Engagement et inscriptions

Inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 6 juillet à minuit**.

Les inscriptions sont à faire sur le site du CD Golf 65 <http://www.cd-golf65.fr/> onglet « Coupe des Hautes Pyrénées ».

Droit d'engagement (paiement auprès du Club) :

- Membres club : 15€, Jeunes membres club : 5€,
- Licenciés d'un club du 65 : 25€, Jeune licenciés d'un club du 65 : 10€
- Licencié d'un club extérieur au 65 : 45€, Jeune licencié d'un club extérieur au 65 : 20€.

Départs :

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet du comité des Hautes Pyrénées et sur le tableau officiel de la compétition.

Résultats :

Les résultats seront affichés à la fin de chaque journée sur le panneau d'affichage. Ils seront ensuite consultables sur le site Internet du comité des Hautes Pyrénées.

Comité d'épreuve

Pour chaque Tour un comité d'épreuve sera créé comprenant le Délégué d'épreuve du CD Golf 65, 1 référent du Club et/ou de l'Association sportive recevant et un arbitre ou un OBEC de club

Protocole sanitaire

L'ensemble des participants (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement.